

Élisabeth Badinter et la parité : la République en danger de mort ?

(soumis au Monde, juin 1996 – non paru)

La mort de la République : c'est ce dont nous menace, rien de moins, Élisabeth Badinter¹. Devant l'aggravation de la pression fiscale ? la corruption grandissante de la classe politique ? l'expulsion des sans-abris des centres-villes ? Pas du tout. Devant un danger bien plus terrifiant : des femmes osent demander qu'un système qui les exclut si massivement depuis si longtemps, et qui ne parvient si manifestement pas à s'amender tout seul, soit réformé ! Comment ? Par une mesure légale, conforme à la procédure démocratique, et qui semble nécessaire, déjà, à 71 % des Français !

Au-delà de ses excès, risibles, l'argumentaire développé ne manque pas d'intérêts. D'abord en ce qu'il redémontre une loi bien connue des politologues : lorsqu'un groupe opprimé se met en lutte, et donc menace des pouvoirs en place, il se trouve toujours quelques membres de ce groupe pour prendre la tête du mouvement de réaction, que les véritables bénéficiaires du système se contentent d'applaudir — du moins dans un premier temps ; nul doute que nous reverrons ce dispositif plus d'une fois dans les mois et les années qui viennent, puisque la parité promet d'être une longue bataille.

Ensuite, le texte a l'avantage de dévoiler ce qu'est concrètement, aujourd'hui, le courant qui se gargarise des principes républicains et autres références au sacro-saint « universalisme à la française » : un ensemble de gens plutôt bien nantis socialement (et symboliquement, dirait Pierre Bourdieu), littéralement pétrifiés par les mutations que connaît la société française et par la « demande de dignité » qui émane de diverses parts. Cette peur se lit bien dans le premier argument que développe Mme Badinter. Si les femmes, dit-elle, obtiennent la parité, tous les autres exclus (ou sous-représentés) voudront des mesures semblables... La perspective, on le sent bien, constitue pour l'auteure une horreur sans nom. Cela suscitera, ajoute-t-elle, « des calculs sordides et humiliants. Par exemple, il n'y aurait pas assez de députés et de sénateurs musulmans comparé au nombre de juifs dans les Assemblées. Et *quid* des homosexuels, des 18/30 ans, ou des handicapés ? »

Faut-il rappeler à la *rationaliste* que se prétende Élisabeth Badinter qu'il y a autant de femmes musulmanes, juives, homosexuelles, jeunes, handicapées..., que d'hommes appartenant aux mêmes catégories ? Autrement dit, que les femmes *ne sont pas une catégorie*, ou plutôt qu'elles ne sont comparables qu'à une seule autre, celle des hommes. C'est la raison pour laquelle les partisan-e-s de la parité n'exigent des mesures quantitatives *que* pour ces deux catégories : non pas en fonction d'un pourcentage fluctuant (53-47 aujourd'hui) mais d'un principe intangible (50-50). Ce qui ne les empêche pas de penser que d'autres dispositifs devraient être envisagés (par exemple le non cumul des mandats) pour que la nation cesse d'être dangereusement coupée de sa classe politique.

Son second argument est tout aussi classique, mais fort affligeant sous la plume d'une soi-disant féministe : les femmes ainsi élues ne le seraient pas pour leurs compétences

¹. Cf *Le Monde* du 12 juin 1996, « Non aux quotas de femmes ».

mais pour leur sexe — alors que les hommes, c'est bien connu, sont choisis pour leurs compétences (cela se constate à l'œil nu, jusqu'au plus haut niveau)... Ne polémiqions pas. Prenons simplement un exemple, entre mille. Mme Badinter est depuis peu PDG de Publicis. Non pas en raison de ses compétences, mais en vertu d'une loi, celle de l'héritage, qui assure aux enfants le droit de recevoir le legs parental, au lieu de le laisser jouer la loi du plus fort. Est-elle pour autant incompétente ? C'est ce qu'il serait hasardeux de dire avant de l'avoir vue à l'œuvre... La parité n'a pas d'autre but : donner aux femmes, grâce à des scrutins appropriés (de plus efficaces que ceux qu'elle mentionne ont déjà été pensés), autant de chances qu'aux hommes d'exercer leurs capacités. Leur permettre d'entrer dans la compétition, afin que la nation élise *les meilleur-e-s* — et non les plus privilégiés.

Son troisième argument n'est pas plus convaincant : les partisan-e-s de la parité véhiculeraient des clichés éculés sur la différence des sexes. « Les avocates de la parité ne tentent pas seulement de nous faire croire qu'elles sont essentiellement différentes des hommes, mais aussi qu'elles sont meilleures qu'eux », alors que l'exemple de « Golda Meir, Indira Gandhi, Margaret Thatcher ou Benazir Bhutto » prouve qu'il n'en est rien. Remarquons tout d'abord que ces dames ne sont ni Hitler, ni Staline, ni Pinochet... Jusqu'à preuve du contraire, les femmes politiques ont été, si ce n'est meilleures que les hommes, en tout cas moins nocives ! Disons surtout, plus sérieusement, qu'avant d'écrire de tels propos, Mme Badinter a oublié deux choses. L'une, de se renseigner : elle semble ne pas savoir qu'il y a, en France, autant de « différentialistes » que d'« égalitaristes » dans le mouvement pour la parité. L'autre, de réfléchir : il est très vraisemblable que les premières se bercent d'illusions, mais quelle importance, puisque (dans leur grande bonté) elles ne réclament pas *plus* de sièges pour le « sexe meilleur » que pour l'autre ? N'aurait-on plus le droit de rêver ? Au reste, Mme Badinter fait-elle autre chose que rêver quand elle affirme que l'ambition personnelle est une « question de tempérament » ? Comme si les garçons étaient élevés de la même façon que les filles ! Comme si toute une culture différentielle ne pesait pas, depuis la naissance, sur la masse des uns et des autres ! Sans doute en sera-t-il ainsi dans l'avenir, si nous parvenons à transformer les règles du jeu ; mais confondre le futur avec le présent, et, dans le présent, généraliser son propre cas, fait dire des bêtises... à tout le monde.

Au-delà de cet argumentaire somme toute banal, et qu'il faut s'attendre à voir décliné, avec des variantes, bien d'autres fois, l'auteure nous donne, de son cru propre, deux fort belles perles. La plus réjouissante — surtout pour une biographe de Condorcet — est que la parité serait « contre-révolutionnaire » : « Alors que 1789 marquait solennellement la disparition des castes et des ordres, on envisage aujourd'hui de réintroduire un nouveau clivage, cette fois sexuel. » Navrante confusion. Faut-il rappeler que ce sont les révolutionnaires qui, non convaincus par les arguments du grand homme, ont créé — ou du moins consolidé — ce clivage ? Que ce sont eux (et non pas les partisan-e-s de la parité !) qui ont mis en place une société où, selon qu'on naît homme ou femme, on n'a ni les mêmes statuts, ni les mêmes droits, ni le même destin. Seules les luttes féministes, petit à petit, ont entamé cette séparation en « deux sphères étanches » voulue par nos aïeux les révolutionnaires, et admise ensuite par tous les régimes, fussent-ils les plus « républicains » ; ce sont elles qui abattront le monopole que les hommes veulent conserver sur le pouvoir. Qu'il faille en passer par une loi, par la contrainte, est sans doute triste : on préférerait que la France, si grande, si généreuse, soit arrivée à réconcilier ses principes et ses pratiques par la seule vertu de son « universalisme »... Mais enfin elle n'y est pas arrivée. Que faire, alors ?

C'est là qu'intervient l'autre perle, aussi consternante. Consciente qu'on ne peut guère attaquer les partisan-e-s de la parité sans rien proposer à la place — sauf à passer pour un-e adepte du *statu quo* —, l'auteure fait une proposition alternative : il suffirait, dit-elle, que dans les partis « l'on rende effectif le droit d'investiture des candidats aux hommes et aux femmes de la base ». Certes. Mais cela est un vœu pieux. Les partis, que l'on sache, sont des associations privées, qui s'administrent comme elles l'entendent. Faudrait-il alors que l'État s'imisce dans leur fonctionnement et leur impose « les bonnes règles » ? C'est pour le coup, alors, que la République serait en danger !

Résumons-nous. Les partisan-e-s de la parité sont, dans leur ensemble, des gens pragmatiques. Ce qu'ils-elles veulent, c'est qu'on en finisse avec l'hypocrisie, avec le conservatisme, avec le machisme. Avec l'absurdité qu'il y a à voir des hommes tout seuls gérer un monde bi-sexué. S'il est d'autres moyens qu'une loi pour mettre fin à ce scandale, pourquoi pas ? En attendant, il faut bien se résoudre à constater une chose : aucune autre proposition ne tient la route. Celle-là par contre est juste, gratuite, inoffensive, efficace. Pourquoi s'y opposer ? Pourquoi, surtout, s'attaquer aux femmes qui luttent, plutôt qu'aux « accapareurs » ? On attend, pour juger de la bonne foi des nouveaux croisés de la République, qu'ils mettent un peu plus de « fraternité » à apporter leurs « lumières » aux premières, et un peu plus de passion à pourfendre les seconds... Ainsi, on aurait bien aimé entendre protester Mme Badinter, en septembre dernier, lorsqu'un ancien Garde des sceaux, ancien président du Conseil Constitutionnel, et accessoirement auteur dramatique, a exigé de son parti qu'il lui trouve un siège de sénateur — ce qui s'est traduit par la mise à l'écart d'une femme, Mme Seligman : toujours un exemple entre mille.

Éliane Viennot, agrégée de lettres, historienne.

Dernier ouvrage publié : *La Démocratie 'à la française', ou les femmes indésirables*, Presses de l'Université Paris-7, 1996